



Contrat Pommes-Poires 2024-2025



Adhérent.e :

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Producteur :

MAISON GAILLARD
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-Roi
www.maisongaillard.fr

Engagements de l'adhérent.e :

- ✓ pré-financer la production,
- ✓ assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- ✓ gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- ✓ participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- ✓ les fruits livrés sont certifiés bio,
- ✓ livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- ✓ être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- ✓ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Distributions

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 13 distributions de pommes et poires :

2024 : 08/10 – 22/10 – 05/11 – 19/11 – 03/12 – 17/12

2025 : 14/01 – 28/01 – 11/02 – 25/02 – 11/03 – 25/03 – 08/04

Les distributions auront lieu le mardi à la maison Wangari Maathai de la Ferme Urbaine, 49-51 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, entre 18h30 et 20h15.

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3,30€ et 1 kilo de poires à 4,30€.

Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques à l'ordre de « Maison Gaillard »). TVA 5,5% comprise.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Cochez la date de début dans le tableau ci-dessous :

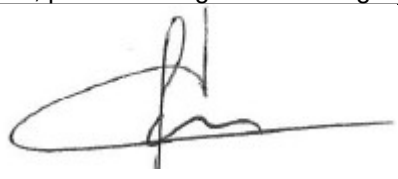
| Désignation | Prix unitaire | Nb distributions | Prix | Nbre paniers | S/TOTAL |
|---|------------------|------------------|---------|----------------------|------------------------|
| LE PANIER - 10 premières distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - 3 dernières distributions : 5kg de 2 variétés de pommes | 18,00€ 16,50€ | x 10 x 3 | 229,50€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> € |
| LE DEMI-PANIER - 10 premières distributions : 2,5kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - 3 dernières distributions : 2,5kg de 2 variétés de pommes | 9,00€ 8,25€ | x 10 x 3 | 114,75€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> € |
| LE PANIER DE POIRES - 10 premières distributions : 2kg poires | 8,60€ | x 10 | 86,00€ | <input type="text"/> | <input type="text"/> € |
| | | | | TOTAL | <input type="text"/> € |

Possibilité de payer en plusieurs fois (chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** »). TVA 5,5% comprise.

Ce contrat est élaboré pour une période de 7 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le / / 2024 à

| Nom, prénom, signature de l'adhérent | Nom, prénom et signature de l'agriculteur |
|--------------------------------------|--|
| |  |

Contrat à retourner à Héroïse et Angèle à : fruits@lemiam.org